

Dossier suivi par :
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46
email : martine.desnoe@st-
jacques.fr

Référence : DA 35281 22
M0046
Décision n° 2022.043

Maître MARC SAVEY

20 Rue de Rennes
35132 VEZIN-LE-COQUET

Le 8 août 2022

RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 05/08/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre
Adresse : 7 Allée du Cormier à SAINT JACQUES DE LA LANDE
Références Cadastres : AC0360
Prix envisagé : 568000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

Pour la Maire et par délégation, conformément
à l'arrêté n° 2022.615 en date du 4 juillet 2022,

Loïc RAVAUDET

Adjoint en charge des Finances - Achats Publics



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : —

Publié sur le site de la Ville le : 09/08/22

Par le service affaires générales

St-Jacques